

2010 : B10

## NOTE DE SERVICE

**À L'INTENTION DES :** Directeurs de l'éducation  
 Secrétaire-trésoriers des administrations scolaires

**EXPÉDITEUR :** Gabriel F. Sékaly  
 Sous-ministre adjoint

**DATE :** le 01 septembre 2010

**OBJET :** Demande de mise à jour des immobilisations prioritaires

Tel que décrit dans la **Note de service 2010 : SB29 120 millions de dollars de fonds d'immobilisations pour 2010-2011**, le Ministère ne dispose pas de fonds d'immobilisations au-delà de la somme approximative de 120 millions de dollars pour 2010-11. Cependant, le Ministère demande aux conseils scolaires de mettre à jour leurs renseignements sur les immobilisations prioritaires en se basant sur la procédure et les paramètres décrits ci-dessous, afin de soutenir le processus à long terme du Ministère relatif à la planification des immobilisations.

Cette procédure de mise à jour des immobilisations prioritaires est distincte de la procédure décrite dans la note de service 2010 : SB29 au sujet de l'identification des besoins en immobilisations les plus urgents, bien que nous nous attendions à voir de nombreux projets identiques. La procédure décrite dans la présente note de service est semblable à celle suivie pour le financement des immobilisations prioritaires en 2008-09 (**Note de service 2008 : B12**).

### Projets d'immobilisations prioritaires

Il est demandé aux conseils scolaires de fournir au Ministère des dossiers d'analyse reflétant les immobilisations prioritaires les plus récemment approuvées ou proposées devant être achevées au plus tard pendant l'année scolaire 2015-16. Ces présentations aideront le Ministère à comprendre et à expliquer la nécessité des dépenses en immobilisations continues dans le secteur de l'éducation.

Les conseils scolaires trouveront dans le Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) un modèle qui les aidera à désigner les immobilisations prioritaires et à présenter les plans d'affaire associés. Les conseils scolaires peuvent également présenter à nouveau des plans d'affaire contenant des renseignements mis à jour pour des projets d'immobilisations prioritaires déjà désignés. Les projets désignés en

réponse à la note de service 2010 : SB29 doivent également être présentés dans la section Immobilisations prioritaires du SIIS.

Il est demandé aux conseils scolaires de présenter leurs plans d'affaire prioritaires d'ici le 29 octobre 2010. Ces plans d'affaire ne seront pas « barrés » après leur soumission. Les conseils pourront modifier leurs immobilisations prioritaires jusqu'au 28 janvier 2011 pour refléter les instructions de leurs conseillers scolaires.

L'analyste des immobilisations de chaque conseil scolaire peut travailler avec le conseil relativement à la mise à jour de ses immobilisations prioritaires et à la préparation de ses plans d'affaire. Une liste des analystes et des conseils scolaires dont ils sont responsables est jointe à la présente note de service.

### **Facteurs relatifs aux dossiers d'analyse**

Le Ministère demande aux conseils de se concentrer sur les projets qui satisfont à au moins un des besoins décrits ci-dessous :

a) Pressions liées aux installations : cela comprend des projets dont le financement antérieur avait pu être assuré uniquement par des nouvelles places élèves, les écoles des quartiers à forte croissance, ou les contraintes dues à l'effectif. Essentiellement, il s'agit de scénarios où il est prévu que l'effectif dépasse de façon permanente la capacité au niveau de l'école ou de la collectivité.

En expliquant le projet d'immobilisations, le conseil doit démontrer :

- que la capacité excédentaire des écoles avoisinantes du même palier ne suffit pas pour accepter l'effectif excédentaire de l'école;
- qu'il est prévu que ce problème persiste pendant les 10 prochaines années.

b) État des installations : cela comprend des projets dont le financement antérieur avait pu être assuré par les options pour les écoles dont le coût de réparation serait prohibitif. Les projets de cette catégorie comprennent le remplacement ou la modernisation importante d'écoles dont les besoins de réfection sont importants par rapport au coût de la construction de nouvelles installations de taille appropriée.

En expliquant le projet d'immobilisations, le conseil doit démontrer :

- que les besoins en matière de réfection sont suffisamment élevés – par l'entremise soit d'évaluations historiques de l'état menées par le Ministère, soit d'évaluations menées ultérieurement par le conseil,
- les bénéfices obtenus par le rajustement des installations à la taille idéale,
- les économies potentielles aux coûts liés à la réfection ou aux coûts d'exploitation futurs,
- d'autres avantages, tels qu'une amélioration de l'accessibilité, de la programmation ou de l'efficacité énergétique.

c) Consolidations d'écoles : cela comprend des projets dont le financement antérieur avait pu être assuré par les options pour les écoles dont le coût de réparation serait prohibitif ou par les immobilisations prioritaires. Les projets de cette catégorie permettent au conseil de réduire sa capacité excédentaire pour mieux cibler ses

ressources. Cette catégorie comprend les projets résultant des recommandations faites lors de l'examen des installations.

En expliquant le projet d'immobilisations, le conseil doit démontrer :

- comment les installations de la région seront rajustées à la taille idéale pour soutenir les besoins continus en matière d'installations,
- les résultats du processus d'examen des installations (le cas échéant),
- les économies potentielles de coûts de réfection futurs,
- d'autres avantages, tels qu'une amélioration de l'accessibilité, de la programmation ou de l'efficacité énergétique.

d) Financement supplémentaire : cela comprend des projets déjà financés conformément aux références du Ministère mais qui nécessitent un financement supplémentaire parce que soit des coûts n'ont pas été pris en compte lors du calcul du financement repère, soit les besoins en matière d'installations du conseil ont changé. Dans de tels cas, le conseil devrait être en mesure de démontrer (le cas échéant) :

- les coûts projetés qui ne sont pas couverts dans l'approbation du financement repère initial,
- les changements aux besoins en matière d'installations de la région par rapport au dossier d'analyse initial approuvé.

e) Autres : cela comprend des projets relatifs aux programmes ou aux politiques qui nécessitent de régler les besoins en matière d'espace en se basant sur les exigences du programme scolaire, l'utilisation des écoles par les collectivités ou les exigences municipales. On peut citer les exemples suivants :

- L'absence d'un gymnase, d'un laboratoire scientifique, d'une bibliothèque ou d'un autre espace d'enseignement spécialisé, en se basant sur les exigences relatives au palier, à l'effectif et aux programmes d'études,
- Les obstacles à l'utilisation des écoles ou des partenariats de partage des installations relatifs aux dépenses en immobilisations, ou
- Les améliorations à l'accessibilité.

Dans ces cas, les conseils doivent être en mesure de démontrer en quoi les projets pourront contribuer aux résultats des élèves ou les soutenir, soutenir le rôle de l'école au sein de la collectivité, ou les deux.

## Autres facteurs

De plus, les plans d'affaire doivent indiquer de quelle manière le projet aide le conseil à réaliser les objectifs suivants, le cas échéant :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'eau,
- La mise en œuvre de la journée complète d'apprentissage au jardin d'enfants,
- L'amélioration de l'accessibilité des écoles en se basant sur les exigences actuelles en matière d'accessibilité et sur les changements prévus aux normes d'accessibilité en milieu bâti,
- L'encouragement de partenariats avec les groupes communautaires.

## Renseignements

Si vous avez des questions ou désirez obtenir d'autres renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'analyste des immobilisations responsable de votre conseil ou avec :

Nancy Whynot, Directrice, Direction des programmes d'immobilisations au 416-325-4030 ou à l'adresse [nancy.whynot@ontario.ca](mailto:nancy.whynot@ontario.ca)

Paul Bloye, Gestionnaire (A), Direction des programmes d'immobilisations au 416-325-8589 ou à l'adresse [paul.bloye@ontario.ca](mailto:paul.bloye@ontario.ca)

Dans l'attente de travailler avec vous pour désigner vos immobilisations prioritaires futures,

Veuillez recevoir mes plus sincères salutations,

Robert Singh  
MIE, G.I.T.

Gabriel F. Sékaly,  
Sous-ministre adjoint, Division des opérations et des finances de l'éducation  
élémentaire et secondaire

Copie : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances